

**DEPARTEMENT DE LA
NIEVRE
COMMUNE DE
CHAMPVOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

Date de convocation	16.04.2026
Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de Conseillers présents	11
Nombre de votants	11

L'An deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, M. FABRY Jean-Baptiste, Mme BAILLY Elodie, M. ACHDJIAN Azade, Mme DUGUET Coralie, Mme DEWAVRIN Cyrielle, Mme GOGOT Anaëlle, M. FERRAND Geoffray, M. CAPUANO Henri, Mme GILBERT Anne, M. GAUTHIER Laurent

Secrétaire de Séance : Azade ACHDJIAN

Numéro de la délibération

2026-23

Nomenclature Acte :

Nature :4.1

Objet de la Délibération :

Création poste adjoint technique service restauration- garderie scolaire et entretien des locaux

CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE : SERVICE RESTAURATION-GARDERIE SCOLAIRE ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le tableau des effectifs,

Vu le budget,

Le Maire informe l'assemblée :

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il convient d'assurer les missions de restauration et de garderie scolaire ainsi que l'entretien des locaux de la commune,

Le Maire propose à l'assemblée :

-La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 26/06/2026 (contrat annualisé).

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C).

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, assortie le cas échéant des primes et indemnités en vigueur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Azade ACHDJIAN



Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ

